



GUERLESQUIN

PROTOCOLE D'OUVERTURE DES ACCÈS AU PLAN D'EAU ET AU VIEIL ÉTANG DU GUIC

Les règles à respecter

OUVERTURE DE 8H À 18H À PARTIR DU 19 MAI 2020

(arrêté municipal n° 1289/14 du 19 Mai 2020)

Usages et activités autorisés :

- Promenades à pied et à vélo : seul, en famille ou en petits groupes de moins de 10 personnes
- Jogging
- Pêche
- Activité nautique individuelle, engin sans moteur (arrêté municipal n° 571/14 du 15 Mai 2017)

Sont interdits :

- Les rassemblements de plus de 10 personnes
- La baignade (arrêté municipal n° 571/14 du 15 Mai 2017)
- Les barbecues (arrêté municipal n° 571/14 du 15 Mai 2017)
- La consommation d'alcool
- L'accès aux agrès du parcours santé, aux jeux pour enfants et aux tables de pique-nique (arrêté municipal n° 1288/14 du 14 Mai 2020)
- L'installation prolongée sur les plages et sur les parkings attenants, en position assise ou allongée

Les recommandations sanitaires :

Respect des
gestes barrières



Lavez-vous très
régulièrement les mains



Utilisez un mouchoir à usage
unique et jetez-le

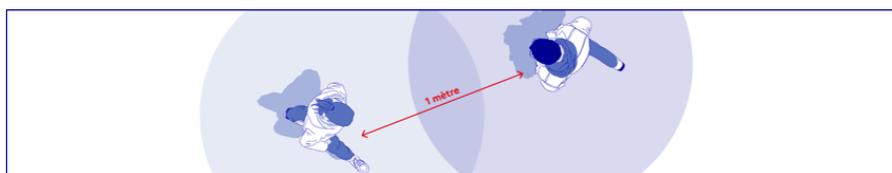


Toussez ou éternuez dans
votre coude ou dans un
mouchoir



Saluez sans se serrer la main,
évit^{ez} les embrassades

Mesure de
distanciation sociale



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

Mairie de Guerlesquin - Place du Martray - 29650 GUERLESQUIN

Tél : 02.98.72.81.79 - Courriel : guerlesquin@wanadoo.fr